

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 67 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 17 Absent(s) excusé(s) : 30 Absent(s) : 12</i>
--	---	--

Date de convocation : 20 septembre 2016

Vote(s) pour : 81
Vote(s) contre : 3
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du Lundi 26 septembre 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2016-09-26-CC-6 :

Rattachement de Metz Habitat Territoire et de l'OPH de Montigny-lès-Metz à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové dite Loi ALUR,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles R.421-1, R. 421-1-1 et R.421-2,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 24 février 2003 portant définition de l'intérêt communautaire en matière d'Equilibre Social de l'Habitat,

VU le Programme Local de l'Habitat 2011-2017 de Metz Métropole et notamment son titre II "Répartir l'offre sociale et garantir la mixité",

VU les avis favorables du Conseil d'Administration de l'OPH de Montigny-lès-Metz du 9 juin 2016 et du Conseil d'Administration de Metz Habitat Territoire du 23 juin 2016,

VU les délibérations du Conseil Municipal de Metz du 7 juillet 2016 et du Conseil Municipal de Montigny-lès-Metz du 22 septembre 2016,

CONSIDERANT l'obligation prévue par la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové dite Loi ALUR du 24 mars 2014 de rattacher les Offices Publics de l'Habitat (OPH) à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doté de la compétence "Equilibre Social de l'Habitat" et dont la commune de rattachement initial est comprise dans le périmètre, au plus tard au 1^{er} janvier 2017,

DECIDE de solliciter le rattachement des deux offices concernés à savoir Metz Habitat Territoire et l'OPH de Montigny-lès-Metz à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à transmettre le dossier au Préfet du Département qui sera ensuite soumis pour avis au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH),

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à élaborer et signer toutes pièces et documents contractuels se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme
Metz, le 27 septembre 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Conseil de Communauté. Lundi 26 septembre 2016.</i>		Contrôle de légalité
Point 1 – Installation d'un nouveau Conseiller communautaire suppléant de la Commune de Vaux.	1	
Point 2 – Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024.	1	
Point 3.1 – Décision Modificative 2-2016 – Autorisations de Programme : vote de l'AP "Locaux de stockage HM9".	1	
Point 3.2 – Décision Modificative 2-2016.	1	
- Annexe : DM2 - Budget Principal.	2	
- Annexe : DM2 – Budget annexe "Déchèteries".	1	
- Annexe : DM2 - Budget annexe "Archéologie préventive".	1	
- Annexe : DM2 – Budget annexe "Transports Publics.	1	
Point 4 – Modification des statuts de Metz Métropole en vue de leur mise en conformité avec la loi NOTRe.	1	
- Annexe : Statuts au 1 ^{er} janvier 2017	1	
Point 5.1 – Insitution de la taxe de séjour au réel sur le territoire de Metz Métropole.	1	
Point 5.2 – Détermination des tarifs de la taxe de séjour sur le territoire de Metz Métropole.	1	
Point 6 – Rattachement de Metz Habitat Territoire et de l'OPH de Montigny-lès-Metz à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.	1	
Point 7 – Communication des délibérations prises par le Bureau :	1	
- Annexe : Bureau du 12 septembre 2016.	1	
Point 8 – Communication des décisions :	1	
- Annexe : Tableau récapitulatif des décisions.	1	
- Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants.	1	
- Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses.	1	
Nombre total des actes transmis : 10 délibérations dont 4 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 27 septembre 2016
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

